

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



**Commune de MORILLON**

**Séance du 25 juin 2020**

Date de la convocation
19.06.2020

  

Date d'affichage
19.06.2020

**L'an deux mille vingt, le 25 juin à 20 heures,**  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

**Excusés :**

M. CLERENTIN Raphaël qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX  
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Jérémie BOUVET

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE

**Délibération n° 2020.50**

**Objet de la délibération**

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL RHONES-ALPES 2014-2020 – MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D'UNE CUVE DE STOCKAGE POUR L'ALPAGE DE GERS (alimentation en eau)**

Depuis le 1er janvier 2014, la Région est autorité de gestion du FEADER en Rhône-Alpes, avec un budget de 1,06 milliard d'euros de crédits européens pour 2014-2020.

Le Programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020, adopté par la Commission européenne le jeudi 17 septembre 2015, vise une agriculture et un secteur forêt-bois compétitifs, une gestion durable des ressources naturelles et la préservation du climat, et un développement territorial équilibré des économies et communautés rurales.

La Région assure sa mise en oeuvre à travers des appels à candidatures (ou à projets) en partenariat avec les services de l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal de répondre à l'appel à candidatures du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2020 (Mise en valeur des espaces pastoraux) et de solliciter une subvention pour la pose d'une cuve de stockage pour l'Alpage de Gers pour son alimentation en eau.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir approuver le projet de pose d'une cuve de stockage pour l'Alpage de Gers (alimentation en eau) ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre du Programme de Développement Rural de Rhône Alpes 2014-2020 – Mise en valeur des espaces pastoraux,
- d'adopter le plan de financement lié à cette opération tel que joint à la présente délibération.

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,



Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE RHONES-ALPES 2014-2020**  
**MISE EN VALEUR DES ESPACES PASTORAUX**  
**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE D'UNE CUVE DE STOCKAGE POUR L'ALPAGE DE GERS**  
**(alimentation en eau)**  
**Plan de financement prévisionnel**

Montants des dépenses

Travaux pour la pose d'une cuve de stockage (terrassements, tranchées, pose cuve d'eau potable de 12 000 litres ...)	18 500 € HT
<b>Total provisoire des dépenses</b>	<b>18 500 € HT</b>

Montants prévisionnels des Subventions

Région	6 475 €
Financements Européens	6 475 €
<b>Total provisoire des subventions</b>	<b>12 950 €</b>

<b>Montant restant à charge de la commune</b>	<b>5 550 €</b>
---	----------------